

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE.

**Londres, le 5 juillet.** — Dans la séance d'hier à la chambre des communes, la clause d'appropriation à l'égard du revenu de l'église d'Irlande, a été adoptée par 290 voix contre 264, majorité en faveur de la proposition ministérielle de 26 voix. La discussion, qui a été fort animée, a été troublée un instant par des invectives que se sont adressées lord Stanley et M. O'Connell. Ce dernier ayant interrompu lord Stanley en disant : ce n'est pas vrai ce que vient d'alléguer lord Stanley, le noble lord a répondu : il n'y a ici que M. O'Connell qui puisse se permettre une interruption aussi grossière. Des cris à l'ordre se sont fait entendre partout ; et M. O'Connell a rétracté spontanément ses paroles échappées dans un moment d'empressement.

### FRANCE.

**Paris, le 6 juillet.** — Un journal dit ce matin que M. Royer-Collard est parti pour Valenciennes, sur une invitation de M. de Talleyrand.

— Le chapitre de Saint-Denis a envoyé une députation au roi pour lui faire son compliment de condoléance au sujet de l'attentat du 25 juin. M. l'abbé Sauvaire, l'un des chanoines, a porté la parole au nom du chapitre.

— La chaleur est toujours excessive. Elle s'est élevée hier à deux heures dans la capitale, à 24° 3/10.

— Les nouvelles qui nous parviennent de tous les départements, annoncent une chaleur générale des plus intenses. Lyon manque d'eau, des journaux de la Gironde annoncent 30 degrés Réaumur. Le Journal de Toulouse dit que le thermomètre centigrade s'est élevé dans cette ville à 40 degrés. Paris à aujourd'hui 28 degrés Réaumur et tout annonce que ce temps durera encore plusieurs jours.

— Le duc d'Orléans a offert à l'impératrice d'Autriche un livre d'heures dont voici le programme.

Ce livre doit être en même temps un monument typographique, et un spécimen de ce que l'art français peut produire de plus parfait. Le texte sera imprimé en lettres d'azur, sur un fond de soie moitié blanc ; les initiales seront en or et décorées d'arabesques en couleurs brillantes. Chaque page sera entourée d'une bordure ou vignette imprimée en or, par les procédés mis en usage seulement à l'imprimerie royale. Tous les chapitres auront un entourage varié et des titres composés de pinceaux d'ornemens et figures peintes à la main.

On placera de distance en distance, dans le volume, 50 vignettes ou peintures entièrement exécutées par les artistes les plus habiles ; chacune de ces peintures sera encadrée dans un ornement typographique imprimé en or. Les gardes du volume seront en drap d'or, sur lequel seront brodés en velours des aigles à deux têtes. La tranche sera ciselée à l'instar des manuscrits orientaux. Les signets en soie porteront à leur extrémité inférieure un petit sceau en or sur lequel sera émaillée chacune des lettres composant le nom de la patronne de l'impératrice.

La couverture du volume sera formée de petits médaillons ou bas-reliefs en or repoussé et ciselé, dont les sujets seront pris dans l'histoire de la Vierge. Ils seront séparés les uns

des autres par des sculptures en ivoire et des nielles. Tous les clous ou rosacs ménagés dans cette couverture seront en émeraudes. Les deux agrafes du livre sont formées par les animaux symboliques des quatre Évangélistes.

— Les principaux propriétaires et capitalistes de Dijon se sont réunis pour poser les bases d'une banque dans cette ville. Il a été arrêté qu'elle serait constituée avec un capital de 500 mille francs, divisé en 500 actions de 1000 fr. Les 3/5 des actions ont été remplis de suite. L'escompte sera à 6 p. c. et au-dessous.

— Les princes se louent encore plus, dit-on, de l'accueil qu'ils ont reçu à Vienne, que de celui qu'on leur avait fait à Berlin. Le voyage paraît avoir mûri les idées des princes qui se porteraient entièrement vers les institutions aristocratiques. On parle de grands changements dans la discipline de l'armée et de réformes spéciales pour la cavalerie.

Les longues conversations des princes avec M. de Metternich n'auraient pas peu contribué, dit-on, à modifier leurs opinions en matière politique. Quant à la pensée de réforme militaire, elle serait le résultat des savantes observations de l'archiduc Charles et du général Radetzky.

A Vienne, les princes ont admiré la vélocité des manœuvres d'une batterie attelée, qui descendait et remontait au grand galop les fossés de la place, et un régiment de lanciers, ayant ses lances à terre, et les ramassant, tandis que les chevaux étaient lancés avec la plus grande rapidité. (Messager.)

— Un de nos premiers artistes nous adresse la note suivante :

« La princesse Marie, dont le talent en sculpture est connu de tous les artistes, fait exécuter à la manufacture royale de Sèvres, sur ses dessins, trois grands vitraux de 17 à 18 pieds de hauteur, destinés par le roi à la décoration de la chapelle de Saint-Saturnin, à Fontainebleau. Ces belles verrières ont été mises en place la semaine passée ; elles rappellent, par leur goût et l'exécution des détails, ce que l'art du moyen âge nous a laissé de mieux dans ce genre. »

— Huit jours avant l'exécution de mon projet, disait Alibeu, j'ai eu l'occasion de tirer sur Louis-Philippe presque à bout portant. Mais il était à côté de l'une de ses filles, et j'ai différé l'accomplissement du meurtre que je pouvais dès lors commettre.

— Une lettre de Toulon, du 30 juin, dit qu'on y a fait demander par le télégraphe des informations sur Alibeu qui, dans sa carrière aventureuse, paraît avoir été embarqué comme mousse sur un vaisseau de l'état.

— Le doyen de nos compositeurs, l'auteur de *Montano et Stephanie*, M. Berton de l'Institut, va dit-on, publier ses mémoires.

— On écrit de Goertz en Illyrie, le 24 juin : « La nouvelle se confirme que Charles X vient résider ici dans le palais du comte Coron qui a été loué à cet effet. Il arrivera au mois d'août. »

— On écrit de Munich, le 1er juillet : « Le ci-devant ministre français, le baron d'Haussez, est arrivé ici, et l'on croit qu'il fixera sa résidence dans notre ville. »

— On écrit de Francfort, le 28 juin : « On remarque déjà, depuis le commencement de ce mois,

— Il n'y avait rien de plus juste, interrompit le duc. Ce ne sont plus des vaincus. Ce sont des nationaux qui jouissent des droits de tous.

— Et qui paient cet avantage un peu cher, continuai-je, car on a triplé, quadruplé la cote de leurs impositions, sans exciter un murmure. Il n'y a pas un département du centre où la perception s'exécute avec plus de facilité.

— Mais l'insurrection ? dit le duc.

— Permettez-moi d'y venir. Depuis quelques années, l'autorité déléguée de France a toujours tenu avec plus ou moins de succès à rallier l'ancienne aristocratie par des distinctions, par des cordons, par des titres, et ces moyens étaient, en général, assez insuffisants, car rien ne prouve que le prince de Lichtenberg, un des membres de votre conseil, se tienne fort honoré d'être baron de l'empire. On a senti qu'il fallait davantage, et sans légaliser par des actes officiels la vieille fiscalité seigneuriale, on en tolère officieusement l'exercice. Dans cent villages Illyriens, les contribuables sont soumis à l'impôt double ; et il n'est pas étonnant que cette vexation, fort éloignée de la pensée de votre excellence, ait excité quelque part un petit mouvement populaire, qui n'est pas une révolte, comme on l'a qualifié, et qui n'a rien de politique !

Tout ce que je venais de dire, le duc d'Ortrante le savait à merveille, mais il était dans ses habitudes politiques de faire dire par les autres ce qu'il ne lui convenait pas de dire lui-même. Je connaissais déjà cet artifice particulier de sa conversation, et c'est pour cela que je m'exprimais quelquefois devant lui avec une confiance et une liberté peu diplomatiques. — Je n'attendais pas sa réponse. Je savais bien qu'il ne m'en ferait point, car il ne sortait presque jamais des formes de l'interrogation ; mais son monologue rêveur avait recommencé, et j'en surpris à la volée les traits les plus saillants pour les assortir à ma rédaction. Le lendemain, l'article parut. Il imposait le respect des lois ; il blâmait sévèrement les voies insurrectionnelles comme outrageantes aux yeux d'un gouvernement qui cherchait la vérité, et

le long de la grande chaussée de Coblenz à Neuwied, des drapeaux plantés par les officiers du génie pour la délimitation du camp et des tentes qui y seront dressées. Les travaux y sont poussés avec une grande activité, et on fait creuser derrière le camp six puits à l'usage des 24 bataillons de 400 hommes chacun, qui s'y trouveront réunis. On a déjà fait des dispositions pour l'établissement des vastes salles à manger par compagnie et par bataillon ; ces travaux avaient été pourtant un moment suspendus dans le temps de la pluie, car les chemins étaient devenus impraticables.

Le grand restaurant des officiers comprendra une salle de 150 pieds de longueur sur 100 pieds de largeur ; cette tente sera construite en majeure partie en bois. On ajoute que le château de Plaisance à Engers, sur la rive droite du Rhin, sera affecté au quartier-général, et qu'un pont sera établi sur le Rhin dans la direction du camp vers le château, pour faciliter les communications. On attend encore sous ce rapport des ordres ultérieurs qui doivent arriver du Rhin.

M. Dauban avait été désigné pour restaurer la cathédrale de Chartres, mais l'évêque n'a pas voulu en entendre parler, M. Sauzet n'a pas osé refuser et aujourd'hui l'architecte chargé de réparer cet édifice, est celui là même qui, par son incurie, l'a laissé brûler, ce qui n'eût pas eu lieu, s'il eût surveillé les ouvriers.

La charpente sera reconstruite, et la couverture en cuivre laminé.

— On lit dans le Journal de Paris :

L'expédition carliste qui a pénétré dans les Asturies, a eu à Lesa un engagement avec le général Castaneda, qui a été grièvement blessé dans l'action.

Le 30, les carlistes étaient à Reynosa. Le 2, Espartero était à Trevino avec 14 bataillons.

Cordova est revenu sur ses pas pour marcher contre Villareal, qui menaçait Penacerrada.

Des troupes ont été envoyées de Bilbao par mer dans les Asturies.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Il n'y a pas que mademoiselle Phrosine qui soit une adorable brocheuse ; mademoiselle Joséphine aussi est une adorable brocheuse, aussi mademoiselle Victoire.

Vous croyez donc, messieurs les habitués du théâtre du Palais-Royal, que ce n'est que chez vous qu'on peut voir une adorable brocheuse. Laissez donc, nous en avons vu deux à la justice de paix, mademoiselle Joséphine et mademoiselle Victoire, toutes deux bien autrement adorables que votre Phrosine qui, au bout du compte finit, comme toutes les autres femmes qui ne sont pas brocheuses, par se marier.

Joséphine et Victoire ne veulent donc pas se marier ; ce n'est pas à dire que de temps en temps elles ne fassent semblant de s'y décider ; mais quand le moment approche, quand il est question de faire venir les papiers et de publier les bans ; quand aussi, peut-être, elles se sont avisées de remarquer que la chaîne de cou qu'elles ont reçue du prétendu est de chrysolite, que l'écharpe est du faux barège et à moitié usée, que les derniers souliers de prunelle sont éraillés, sans qu'il soit question de les remplacer par des brodequins hannonnet, ô alors un dégoût invincible du mariage s'empare de nos deux vestales, et elles préfèrent cent fois comparaître devant M. le juge de paix que devant M. le maire.

qui voulait la justice ; mais il rassurait la classe imposée des villages sur des exigences extra-légales dont la répression leur était due à titre de promesse et à titre d'équité. Il appelait enfin l'indulgence du pouvoir sur des hommes égarés dont les mécontentements n'étaient pas sans causes et les fautes sans excuse. Il fut très-populaire à la ville et très-mal vu au palais du gouvernement, où la noblesse abondait encore. Je n'y trouvai pas une main à serrer.

J'arrivai enfin devant le gouverneur, qui ne m'accueillait ordinairement que par une petite inclination de tête ; il fut plus expansif : — Où avez-vous pris toutes les lubies que vous avez débitées ce matin ? me dit-il.

— Dans ma conscience, monseigneur, et je suis si disposé à les avouer devant le pays tout entier, que je les ai fait traduire et imprimer en esclavon vulgaire.

— En esclavon, reprit-il. C'est une idée qui peut devenir profitable pour le journal ; il ne faut pas que le peuple soit privé de nouvelles. Mais ne manquez pas alors de faire faire vos articles politiques par quelques-uns de ces messieurs, ou du moins de les consulter, car tout le monde est d'accord que vous n'y entendez rien. Les journaux ont du retentissement, messieurs, il y a un parti très-avantageux à en tirer dans les circonstances où nous sommes. Je regrette souvent de n'avoir pas le temps de m'en occuper.

Après ces paroles, il nous tourna le dos, et on me félicita d'être quitte d'une si rude épreuve à si bon marché. Quant à moi, j'admire la bonne grâce avec laquelle les esprits les plus retorts se laissent prendre aux mystifications les plus communes.

Tout n'était pas fini dans l'épisode des paysans. L'instruction était avancée, l'action de la justice ne pouvait pas s'interrompre ; il y avait sur le fait d'attroupement et de résistance à la force dans un pays, d'invasion des lois positives et horriblement rigoureuses. La noblesse attendait enfin une pleine satisfaction, et mettait probablement à ce prix ses dernières condescendances. Heureusement pour le gouver-

### SOUVENIRS SUR LE DUC D'OTRANTE.

(Fin. Voir no d'hier.)

Une de ces nuits étranges où, à part le valet de pied de service, personne ne veillait plus à Laybach que le duc d'Ortrante et moi, je me sentais tout près de céder aussi au sommeil, quand le gouverneur me saisit le bras : — Combien sont-ils d'arrêtés ? me dit-il, comme s'il n'avait fait que poursuivre une conversation, et quoique ce fût bien positivement sa première parole. Douze ou quinze peut-être.

— Soixante-dix-huit, monseigneur (il ne pouvait être question que d'une insurrection très-récente de paysans montagnards.)

— Soixante-dix-huit, reprit-il. C'est une émeute qui exige promptement justice et de grands exemples. Révolte contre l'autorité française ! Ils sont bien hardis. Elle n'a jamais été plus puissante. Je n'ai dérangé les provinces de quelques régiments que parce qu'elles n'en ont pas besoin pour les garder. Des troupes fraîches m'arrivent d'ailleurs de tous côtés, et quelques imprudentes manifestations de l'Autriche seraient un mauvais garant pour la rébellion.

— Il n'y a point de rébellion, monseigneur, dans le fait de ces pauvres diables, qui ne savent ni allemand ni français, et qui ne se soucient guère des intérêts que les Français et les Allemands peuvent avoir à débattre ; il n'y a que la réticence, extrêmement logique du contribuable qui répugne à payer deux fois, et qui ne suppose pas que son gouvernement puisse rendre complice d'un stellionat et d'une concussion.

— Oh ! oh ! stellionat et concussion ! Comment pentendez-vous, s'il vous plaît dit le duc en mettant les mains dans ses poches, et en continuant à se promener.

— Il n'y a rien de plus simple, monseigneur. Le gouvernement impérial s'est annoncé aux provinces par des vaines libérales et généreuses ; il a proclamé l'abolition du serfage ; il a promis aux peuples de les tenir à l'abri des exactions seigneuriales, et de régler leur impôt sur l'échelle commune.

Les voilà donc devant M. le juge de paix, assises l'une à côté de l'autre, et de la meilleure intelligence du monde, quoique rivales, car c'est un seul et même soupirant, un seul et même futur, un seul et même Raymond Dennevois, Franc-Comtois et ouvrier peausier, qui, désespérant d'amener l'une ou l'autre à être son épouse, les a bravement fait citer à fin de restitution des présents de nocces qui, le mariage ne se faisant pas, sont aujourd'hui qualifiés prêt par le malencontreux fiancé.

Victoire. — D'ailleurs, monsieur, il ne fallait pas faire la cour à deux à la fois, peut-être que vous en auriez épousé une. Pour ce qui est de moi, votre caractère ne me convient pas, et si Mlle. Joséphine vous veut, j'en suis toute d'accord; vous pouvez vous marier, j'irai à la noce de bien bon cœur; je ne suis pas jalouse.

Dennevois. — J'en serais bien fâché de vous épouser, vous me mangeriez les foies de la rate avant que j'aie le temps de me retourner. Il n'est plus question de se marier ici, il faut restituer, et un peu vite, les quibus que je vous ai prêtés pour acheter un tas de colifichets que je n'y suis pour rien.

Victoire. — Dis donc, Joséphine, en voilà une sévère ! il veut que nous lui rendions ses cadeaux après que nous les avons usés à nous promener avec lui; c'est ça qui serait drôle !

Joséphine. — Ce pauvre petit chat ! il a peut-être faim aujourd'hui. Eh bien ! qu'il vienne à la maison, on lui fera la pâtée.

Dennevois. — J'ai pas besoin de votre pâtée, mademoiselle, j'en ai plus que vous de la pâtée; je réclame mon argent, parce que vous avez voulu me faire aller.

Joséphine. — C'est vous qui avez voulu me faire aller en nous courtisant toutes deux à la fois, pour nous tromper finalement.

Dennevois. — Oh ! comme si c'était pour vous qui, ne voulant pas de moi, après que j'ai en dépensé 67 fr. pour vos caprices, m'avez dit de m'adresser à mademoiselle Victoire.

Joséphine. — Eh bien ! si je vous ai dit que je ne voulais pas de vous, je ne vous ai pas trompé; qu'est-ce que vous me réclamez ?

Dennevois. — Je vous réclame mes cadeaux donc, ainsi qu'à mademoiselle Victoire.

Victoire. — Si c'est pas une horreur de la part d'un homme, de faire venir en justice des demoiselles pour de pareilles cochonneries que ça ne vaut pas cent sous; tenez, M. le juge, j'ai apporté l'écharpe de monsieur qui est du faux barège, c'est la plus belle pièce; vous pouvez voir ce que ça peut valoir.

Joséphine. — Voilà la chaîne de monsieur, c'est du chrysothalle, je suis assez humiliée de l'avoir portée.

Dennevois. — Il y a autre chose, ce n'est pas tout; il y a de l'argent prêt.

Victoire. — Oui, de l'argent prêt pour rafraîchir monsieur, qui a toujours soif et pour lui payer des Citadines qu'il est plein de cors aux pieds.

Joséphine. — C'est un crasseux; parce que nous ne voulons pas l'épouser, il regrette l'argent qu'il a dépensé avec nous; c'est déjà ça qui fait que je n'en ai pas voulu, parce que s'il avait pas été si avare, on aurait pu s'arranger.

Dennevois. — C'est-il vrai, ce que vous dites-là, mademoiselle Joséphine ? Tenez, c'est encore vous que j'aime le mieux, et si vous voulez être bonne enfant, je vas tout abandonner au petit bonheur.

Joséphine. — Je ne promets rien parce que vous vous êtes mal comporté à mon égard; mais si Victoire consent, je ne demande pas mieux.

Victoire. — C'est être bête, ma parole d'honneur; mais vaut mieux encore en finir comme ça que de plaider.

M. le juge de paix. — Ainsi, Dennevois, vous retirez votre demande ?

Dennevois. — Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse avec ses diables de femmes ? Ça a toujours raison et ça ne veut jamais rien rendre; faut bien s'arranger.

Joséphine, bas à Dennevois. — Oui, mais tu vas nous payer une voiture; nous n'avons pas envie de nous confondre à aller à pied par la chaleur qu'il fait.

BELGIQUE.

Bruxelles, 6 juillet. (Trois heures.) — Baisse de Paris, baisse de Londres, grande faiblesse et point d'affaires à Bruxelles. Le cours des obligations Ardoins, établi à 42 à l'ouverture de la bourse, est descendu à 41 3/4 argent 7/8 papier.

Pendant la cote, on a fait bon nombre de pièces à 42 1/8, mais après la cote, le cours est revenu à 41 7/8 argent. On croit que Londres d'hier est connu et qu'il est plus bas.

On distribue les statuts de la Société particulière du Théâtre de

neur, la prison était bien mal close, dans une capitale où les mauvais sujets sont si rares qu'on n'y avait pas compté dix préventions de crimes qualifiés, en cinq ans. Deux ou trois nuits après, les paysans étaient partis, et les bandits avec eux. On a déjà vu que le duc d'Otrante n'attachait pas une grande importance à l'exécution de ces misérables. Cet événement n'eut d'autre suite qu'un arrêté du gouvernement qui ordonnait la construction d'une nouvelle prison à portes solides et à murs infranchissables, dont les travaux furent mis immédiatement en adjudication.

Mon journal tétraglotte était devenu, sous l'aveu tacite du gouverneur, un moyen de concession progressive et amicale entre l'occupation et le pays. Il avait adouci quelques mécontentements, apaisé quelques haines, favorisé peut-être le développement de quelques affections. Je continuais à l'écrire de moi-même, et sous la seule inspiration de ces pensées d'accommodement et de bienveillance, à l'arrière garde de notre lente et cérémonieuse retraite. J'étais à Trieste, et les autorités françaises avaient déjà quinze lieues d'avance sur moi. Elles allaient quitter Gorice. La flotte anglaise était à l'ancre à une portée de canon du port de Trieste. Les troupes autrichiennes occupaient Matéria, et de moment en moment Santa-Croce, les deux points accessibles, de la montagne, qui ne sont pas éloignés de plus de deux lieues. Un détachement hasardeux ou égaré s'était montré jusque dans les environs du Farnedo, le pittoresque et délicieux jardin de la belle capitale d'Istrie. Pressé par la faim, il s'aventura de désespoir à tenter l'entrée de la ville, pour y acheter du pain. Il l'aurait bien prise s'il avait voulu, car il ne restait à la citadelle que dix-huit soldats malades qu'on n'avait pu transporter. Le passage lui fut accordé; les boutiques des boulangers lui furent ouvertes; il défila en mangeant, la croûte du fusil sous l'aisselle et le canon baissé: spectacle attendrissant qui avait son côté ridicule, et qui eut une tragique répétition.

Nouveautés, le fonds social est fixé à 300 mille fr., divisé en 300 actions de 1000 fr. chacune. La souscription sera ouverte à la Banque de Belgique, le 16 du courant.

Anvers (deux heures). — Ardoins 41 7/8 42. Amsterdam, 6 juillet. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 1/16 13 1/16 3/4, 5 p. c. 402 1/4 13 1/16, billet de chance 24 7/8 15 1/16, 7/8, syndicat 98 3/8 1/2, société de commerce 175 1/4 3/4 1/4; Ardoins pièces de 85 liv. 42 7/8 43 42 7/8, différée 15 1/4, passive 13 1/4, brésiliens 88 1/2.

Le premier avis de la flotille, employé à la pêche du hareng, est arrivé hier à neuf heures et demie du matin à Vlaardingue et a apporté 37 barils de ce poisson. Ce chargement a été vendu 700 fl. le baril; à une heure, le premier convoi de hareng est arrivé à La Haye.

Paris, 6 juillet. — Le 5 et le 3 p. c. à terme sont restés sans fluctuation. La dette espagnole a baissé de 1/8, la différée ancienne a haussé de même somme. Les affaires continuent à être lourdes. cinq pour cent, 108 90, trois pour cent, 80 70; Ardoins 41 1/2 à 5/8, différés 14 5/8, passive 12 5/8 à 1/2; banque de Belgique, 120 3/8.

Londres, 5 juillet. (Quatre heures.) — Notre bourse a été faible dans toutes les valeurs, faute de nouvelles. L'actif espagnol a fléchi de 3/8 sur le cours précédent. Il a été négocié des promesses du dernier emprunt de Portugal, à des primes assez favorables. Consolidés 92 3/4 à 7/8; belges 102 1/2 3/4 1/4 à 1/2; hollandais 2 1/2 p. c. 56 1/4 à 3/8, 5 p. c. 102 3/4 7/8 3/4 à 7/8; espagnole active au comptant 42 1/8 41 7/8 3/4 à 42, au 15 courant 42 1/8 41 41 7/8 3/4 à 42, passive 12 5/8, différée 19 1/2; portugais 5 p. c. 82 3/8 à 1/2, 3 pour cent 52 1/8, scrip. 4836, 4 à 3 1/2 de primes; russes 111 1/4. (Mercure.)

M. le comte de Robiano s'est noyé hier, en se baignant dans le Nieuw Meulen. Son corps a été retiré de l'eau à quatre heures après-midi.

— Ou s'occupe au ministère de la justice des propositions de grâce pour délits militaires, à l'occasion de la fête du roi.

— Lord Seymour est arrivé à Bruxelles, il est descendu à l'hôtel de Belle-Vue, et vient pour prendre connaissance de l'organisation des courses prochaines.

— Nous apprenons que le roi vient de souscrire pour 300 francs au monument que la ville d'Alost élève au célèbre Thierry Martens, natif de cette ville, et l'introduit de la typographie en Belgique. La souscription ouverte à cet effet se couvre tous les jours de nouvelles signatures.

— Avant-hier a eu lieu en l'église des Minimes, la célébration du mariage de Mlle. de Beaufort, avec M. le baron Vanderstraeten.

— M<sup>me</sup> Feuillel-Damus, née Weissembruch, vient d'être nommée première harpiste de S. M. la Reine.

— Plusieurs boulangers ont encore été condamnés hier à 21 fr. 16 c. d'amende pour avoir exposé en vente des pains trop légers.

— Hier, après-midi, l'essieu du remorqueur qui ramenait le convoi de Malines sur Bruxelles s'étant rompu, à peu de distances de la première de ces villes, la locomotive a été jetée par le choc hors rails; alors de poste en poste, le drapeau rouge fut hissé, en signe de détresse. Aussitôt la nouvelle parvenue par ce moyen à Bruxelles, le Stephenson partit avec les ouvriers et ustensiles nécessaires. Après cette expédition, cette même locomotive est revenue à Bruxelles, avec une rapidité étonnante, pour chercher les wagons afin de ramener les voyageurs en retard qui sont arrivés à Bruxelles à 8 heures au lieu de 5 heures et demie. Le dernier départ de cette ville a eu lieu à 8 heures et demie et l'arrivée d'Anvers à 11 heures.

L'accident survenu, il y a quelques jours, aux rails et celui d'hier, font désirer qu'une inspection détaillée soit faite de courts intervalles, de tous les objets, tant des remorqueurs que des wagons et rails.

— Contrairement à la jurisprudence de la cour de cassation, la cour d'appel de Bruxelles a alloué avant-hier la double valeur dans six affaires de pillages. Nouvelle source de conflits.

— Le tribunal correctionnel de Leyde vient de condamner à une amende de fl. 50 et au frais du procès, le prédicateur Buddingh et le nommé Tuyll, le premier pour avoir tenu des réunions religieuses non autorisées et le second pour avoir prêté sa maison à ces réunions.

Je n'étais pas le seul français qui fut resté à Trieste. Un employé obscur s'y tenait caché dans un grenier, chez une femme de son intimité. Il trouva fort héroïque de verser une fois, dans le cours de sa noble carrière, le sang impur de l'étranger, et il abattit d'un coup de carabine, tiré du toit, un pauvre allemand qui avait la bouche pleine, et qui tomba mort sans pousser un cri. Dès ce moment, les soldats irrités se répandirent dans les rues en se cherchant des ennemis qu'ils n'avaient point, s'en prirent aux premiers venus, et regagnèrent confusément la campagne, après avoir massacré deux ou trois hommes bourgeois qui se trouvaient sur leur chemin. Le lâche assassinat commis sur ces malheureux fut, comme on voit, chèrement payé, mais il pouvait entrainer, quelques jours après, des représailles bien plus cruelles.

La semaine n'était pas écoulée que je fus éveillé à cinq heures du matin par une estafette chargée de dépêches du gouverneur, et qui reprit la route de Gorice, en emportant brusquement mon reçu, car le temps le pressait. C'était un ordre exprès d'interrompre sur le champ la publication de mon journal, et, en outre, copie conforme d'un double arrêté qui me destinait de deux places assez lucratives dont la bonté du duc d'Otrante m'avait pourvu le mois précédent. Ces rigueurs étaient expliquées avec soin dans un formidable considérant, dont tous les paragraphes comprenaient autant de griefs capitaux qui auraient pu en bonne justice coûter la tête à trois hommes: connivence démonstrée avec l'étranger, conspiration continue et flagrante contre le gouvernement de l'empereur, correspondance suivie entre les agents intérieurs et extérieurs de l'ancienne maison de France, dont j'étais le trait-d'union secret. Il y avait là quelque apparence fondée sur mes opinions de proscrire, dont jamais Fouché ne m'avait dit un mot; mais j'étais incapable de capituler traitreusement avec des devoirs que m'imposait sa confiance, et que j'avais librement acceptés. Je sortis indigné pour demander des chevaux, et pour aller me livrer à Go-

LIÈGE, LE 7 JUILLET.

ELECTIONS LIBÉRALES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE DES ÉLECTIONS DES QUATRE QUARTIERS DE LA COMMUNE DE LIÈGE, DANS LA GRANDE SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

La séance s'ouvre à cinq heures et demie. Le bureau se compose de

MM. Piercot, président. Chefneux, scrutateur. Hanquet, id.

Après avoir rendu compte des opérations des comités particuliers pour organiser la réunion générale, le président invite l'assemblée à faire connaître son opinion sur le moyen le plus utile à employer pour fixer le choix des électeurs, soit sur M. Closset-Wauters, soit sur M. Robert qui sont allés au degré prohibé par la loi et ne peuvent par conséquent siéger ensemble dans le conseil communal.

Plusieurs membres prennent la parole sur cette question et l'assemblée décide que celui des deux candidats qui aura obtenu le plus de voix exclura l'autre.

Immédiatement après, le président déclare que le scrutin est ouvert.

Les électeurs se présentent pour voter et remettent successivement leur bulletin au président qui inscrit leurs noms sur la liste de présence.

A sept heures et demie le scrutin est fermé; 400 électeurs sont inscrits.

Le dépouillement du scrutin est confié à quatre bureaux composés ainsi qu'il suit :

Premier bureau.

MM. Piercot, président, échevin. Chefneux, fabricant. Hanquet, id. Delexhy, notaire. Constant, fabricant.

Deuxième bureau.

MM. Combès, avocat. Dognée, jeune, idem. Charles Chefneux, idem.

Troisième bureau.

MM. Billy-Deneumoulin, distillateur. Jacques Behr, industriel. Wasseige, notaire.

Quatrième bureau.

MM. Hubart-Rohberg, fabricant. Müller, avocat. Toussaint, id.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup>, et 4<sup>me</sup> bureaux reçoivent chacun 100 bulletins pris hors de l'urne.

Le 1<sup>er</sup> bureau conserve le surplus.

A minuit, les opérations du scrutin sont terminées. Les résultats constatés par les procès-verbaux des quatre bureaux font connaître que les vingt-sept candidats qui ont obtenu le plus de suffrages sont :

Table listing candidates and their vote counts: MM. L. Jamme, bourgmestre (388 voix), Piercot, échevin (386), Scronx, id. (386), J. F. J. Chefneux, fabricant (368), Lefebvre, conseiller de régence (365), Hubart-Rohberg, id. (361), Billy-Deneumoulin, id. (347), N. Hanquet, fabricant (340), J. Bellefroid, banquier (340), J. J. Tilman, fabricant (337), Lambert Dehasse, fabricant (324), Closset-Wauters, échevin (1) (323), Delexhy, notaire (314), Fleussu, conseiller à la cour (306), Forgeur, avocat (298), Despa, chef de division au gouvernement provincial (262), Galand, avocat (261), Tombour, docteur en médecine (254), Félix-Capitaine, fabricant (232).

(1) M. Robert avait obtenu 198 voix.

rice à toutes les chances d'une injuste accusation. Je croyais n'y arriver jamais assez tôt.

Quand j'arrivai dans la rue, je la trouvai remplie de soldats. Les Autrichiens venaient d'entrer, et cette fois en nombre et suffisant pour ne pas craindre un guet-apens. Les Anglais débarquaient sans obstacle, et cinq ou six midshipmen, le cigare à la bouche, se promenaient les bras croisés sur le port. Trieste, sans défense, tombait à la discrétion de l'étranger; on pour parler plus nettement, retombait de toute la puissance des choses sous la domination de son maître naturel. Je n'eus pas de peine à me procurer des moyens de départ. Mes amis m'en offraient à l'envi, tout en me conjurant de rester; mais j'avais une blessure trop vive à guérir pour me rendre à leurs instances. A neuf heures du soir j'étais à Gorice. Je couchai chez le gouverneur, qui démentit un moment son digne imperturbable par un mouvement de joie. — Vous voilà, me dit-il. Vous m'avez donné un peu d'inquiétude.

— Je n'en serais pas digne, monseigneur, si je m'étais rendu coupable des actions dont votre arrêté m'accuse !

— Ah ! ah ! reprit-il en me poussant du geste vers un angle du salon, mon arrêté d'hier, n'est pas vrai ? Mais si des violences avaient accompagné l'invasion, si des vengeances l'avaient suivie, pensez-vous qu'il vous aurait été inutile ? C'était, ce me semble, une belle patente de contre-révolutionnaire.

— Que j'ai de grâce à vous rendre, m'écriai-je en me frappant le front, cette idée ne m'était pas venue.

Il me toucha doucement sur l'épaule en essayant de sourire. N'y a-t-il pas quelque chose d'incommensurable dans ce mélange des sympathies les plus officieuses de la bonté avec ce qu'il y a de plus dédaigneux dans l'aristocratie de l'esprit du pouvoir ? Qui oserait penser qu'un tel procédé pût partir d'un méchant homme ? Je conviendrais de beaucoup de choses avant de convenir que Fouché a été bien jugé par ses contemporains. L'histoire et Dieu le jugeront.

Cu. NODIN.

Neujean-Delmoite, fabricant. . . . .	252
Lion, conservateur des hypothèques. . . . .	245
Ch. Constant, fabricant. . . . .	244
O. Brixhe, docteur en médecine. . . . .	235
Hennequin, ex-gouverneur du Limbourg. . . . .	234
Ch. Wasseige, docteur en médecine. . . . .	224
De Thier, avocat. . . . .	165
Laubinson, avocat. . . . .	163

Fait et arrêté le présent procès-verbal le 7 juillet 1836, à minuit et demie, dans la salle de la Société d'Emulation.  
Pour copie conforme:  
Le président, signé Piercot.

Depuis le 28 avril jusqu'au 8 juillet, sur plus de mille cinq cents malades entrés à l'hôpital militaire de Liège, il n'en est pas mort un seul, et cependant plusieurs cas très graves d'affections typhoïdes et dysentériques se sont offerts à l'observation des médecins. Un résultat aussi satisfaisant répond victorieusement aux allégations inconsidérées des malveillans qui affectent de plaindre le sort des militaires traités aux hôpitaux et qui accusent d'ignorance et d'incurie les médecins chargés de les traiter.

Le nombre des voyageurs sur le chemin de fer, pendant le mois de juin, a été de plus de 98,000, et la recette de plus de 103,000 fr.

Un chien enragé a parcouru hier pendant plusieurs heures, la commune de Henri-Chapelle. Un jeune garçon, gardant un troupeau de brebis qu'il a voulu préserver des attaques de ce chien, a été mordu. On craint que pareille chose sera arrivée à plusieurs animaux paisant dans les prairies que ce chien a parcourues.

Plusieurs douaniers de la brigade de Henri-Chapelle ont poursuivi ce chien et lui ont tiré quelques coups de fusils qui malheureusement, ne lui ont fait que des blessures peu graves. Cet animal s'est dirigé vers la commune de Moutz-n.

A cette occasion nous ferons de nouveau remarquer combien il est nécessaire que les administrations des communes veillent strictement à ce que tous les propriétaires de chiens indistinctement, tiennent ces animaux à l'attache pendant a saison des chaleurs.

Les travaux du quai de halage à faire de l'Université aux Augustins ont été adjugés hier à M. G. J. Delhaxe pour la somme de 680,000 francs.

La direction du théâtre de Verviers a été donnée à M. Pousseur, qui a déjà dirigé un théâtre aux colonies.

On écrit de Vienne, le 28 juin : « A son passage par le village Spital, près de Villach, la duchesse de Parme a rencontré les princes français qui lui ont rendu visite dans une maison particulière où elle était descendue et où ils ont déjeuné avec la ci-devant impératrice de France. »

Le Constitutionnel de Paris publie une nouvelle correspondance de Hollande qui répond aux prétendus calculs des feuilles orangistes de la Belgique. Comment concilier la prospérité si vantée de Java avec le taux onéreux de l'emprunt? En 1837, expire le bail de la banque de Java. Cette institution très-indépendante avait refusé de changer le cours de la monnaie comme le voulait Guillaume. — Le 13 de ce mois, les Schismatiques se sont rassemblés à Hilversum pour entendre la prédication de Brummelerkamp. Le bourgmestre voulut dissoudre la réunion, il y eut résistance et l'ordre ne fut rétabli que par les troupes venues d'Amsterdam.

Des nouvelles directes de Francfort sur Mein font savoir que cette ville et son territoire seront évacués le 1<sup>er</sup> août par les prussiens et les autrichiens.

Lundi passé, au canal de Charleroy, un batelier a porté un coup de couteau dans les reins d'un jeune homme qui se baignait dans le canal, et qui s'était approché de son bateau sur lequel il voulait, dit-on, monter. Le batelier a été immédiatement arrêté, et le jeune homme a été conduit à l'hôpital St-Jean.

Un malade se trouvant dans l'hôpital de la charité de Berlin, pour une fracture compliquée de la jambe, avait été par suite de la suppuration et de la fièvre réduit à un tel degré d'irritation qu'il éprouvait les plus vives douleurs, non-seulement par le bruit des voitures qui passaient dans la rue, mais même par le moindre bruit qu'on faisait dans la salle. Pour remédier à cet incon vénient, M. Kluge, un des directeurs de l'hôpital, fit mettre sous les quatre pieds du lit quatre blocs formés chacun de huit grosses plaques de feutre, et aussitôt le malade fut à l'abri des commotions. M. Kluge s'est servi plus tard dans le même but, avec succès, de petits coussins de paille d'avoine et de paille hachée.

Dernièrement, en Amérique, une jeune esclave a été mise en loterie.

On lit dans le Journal d'Arion :  
On parle du prochain établissement d'une fabrique de sucre de betteraves dans notre province. L'emplacement aurait lieu à Schenfeldz.

Il est question aussi d'une demande en concession pour la recherche du sel gemme ou de sources salines. On semble avoir l'espoir le mieux fondé de réussir.

Le bruit court enfin que la concession demandée par M de Puydt de la route de Stavelot à Echternach par Diekirch, avec embranchement de Geiffelt sur Bastogne par Bourcy, est en ce moment soumise à la députation du Luxembourg.

Ce sont là des nouvelles que nous publions avec plaisir et qui seront regues de même. La prospérité future de la province ne doit plus paraître un problème; les éléments en sont sur place et chaque année les voit successivement mettre en œuvre.

ELECTIONS. — RAPPROCHEMENS.

Le vaste développement de la vie communale dans l'ancienne principauté de Liège, surtout pendant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, offre à l'homme de nos jours un sujet de graves méditations. On ne peut s'empêcher, en parcourant les an-

nales de ces époques, d'admirer la constante énergie avec laquelle les Liégeois surent conquérir, une à une, toutes les libertés qui constituent aujourd'hui encore, les bases de notre droit public. Il n'est point de périls qu'ils n'aient bravés, point de sacrifices qu'ils n'aient faits pour sauver et maintenir leurs privilèges et leurs franchises, chaque fois qu'un pouvoir usurpateur a voulu y porter la main et les confisquer à son profit, par l'astuce ou la violence.

C'est que nos pères avaient acquis l'intime conviction de la salutaire influence qu'exerce, sur la prospérité publique, un régime municipal bien organisé; c'est qu'ils savaient que la défense de leurs intérêts moraux et matériels ne pouvait être mieux confiée qu'à des hommes sortis de leurs rangs, et choisis parmi les plus sages et les plus probes d'entre eux; c'est qu'ils n'ont jamais reculé devant les embarras passagers de quel ques élections laborieuses, certains que le triomphe était au bout de leurs efforts; c'est que l'indifférence ou l'apathie n'est jamais venu paralyser l'emploi des moyens de succès dont ils pouvaient disposer, et que les hannières de leurs métiers, voyaient, aux jours de la lutte, accourir autour d'elles, toute une population active et dévouée.

Que ces exemples glorieux ne soient point perdus pour leurs descendants, qu'on ne puisse pas dire que nous avons dégénéré de nos ancêtres, et que nous abandonnons au premier occupant, les conquêtes qu'ils nous ont transmises.

Sous le gouvernement déchu, nous avons su revendiquer avec force les garanties et les droits qui nous avaient été enlevés par le despotisme impérial de Napoléon, et que l'ancienne loi fondamentale ne nous avait rendus qu'échancrés et mutilés. Nous avons réclamé une organisation municipale mieux en harmonie avec nos intérêts, nos mœurs et nos traditions, et après bien des travaux, après des combats où le sang de nos frères et de nos fils a coulé à flots, nous avons enfin obtenu ce que nous demandions.

La nouvelle loi n'est pas exempte sans doute de quelques vices de détail; mais c'est aux électeurs qu'il appartient de les atténuer, de les faire disparaître même, par le zèle qu'ils apporteront dans l'accomplissement de leurs devoirs civiques. Qu'ils n'oublient point que si, d'un côté, le pouvoir jouit de la prérogative de choisir les bourgmestres et les échevins, d'un autre côté, c'est dans le sein du conseil que ces fonctionnaires doivent être pris. Aux électeurs appartient donc en réalité le choix de ces magistrats. Qu'ils nomment donc des hommes reconnus aptes à occuper des postes aussi éminents; qu'ils n'accordent leurs suffrages qu'à des citoyens dont le zèle, la sagesse, le patriotisme et la probité, ne puissent être révoqués en doute, et le choix du gouvernement sera toujours l'expression des vœux du plus grand nombre.

Oh! sans doute, si ceux qui nous ont devancés dans la carrière de la liberté, et montré le chemin qu'il faut suivre pour arriver au but commun de tous les peuples, si la puissante bourgeoisie de l'ancienne Liège se fut trouvée en face d'un acte aussi solennel que celui auquel nous allons être appelés, tous ses efforts auraient tendu à retirer, de la loi nouvelle, par un exercice bien entendu des droits civiques, les fruits, bienfaisants qui y sont déposés en germe. L'esprit de patriotisme et de sagesse, dont elle fut toujours animée, loin de l'abandonner dans une semblable circonstance, se serait élevé au niveau de l'importance de sa mission, sans qu'il eût été besoin même de l'exhorter à faire son devoir.

Et nous qui nous disons plus éclairés, nous qui prétendons avoir dépassé nos pères dans la science de la liberté, nous qui nous vantons d'avoir acquis une connaissance théorique, plus approfondie de nos vrais intérêts, nous resterions au dessous d'eux dans la pratique; et par négligence ou apathie, nous abdiquerions nos droits, au moment même de les exercer!

Non: cela ne se peut pas, et nous aimons à croire que tous les citoyens, investis par la loi du droit d'élection, seront à leur poste le 14 juillet (1), jour à jamais mémorable en France, jour qui désormais se liera chez nous également au souvenir d'un grand fait: la consécration civique de la liberté municipale.

MELANGES.

SOURCE D'HUILE EN AMÉRIQUE.

Il y a environ dix ans, près de Burkesville (Ky), perforant un puits artésien pour obtenir de l'eau salée, et parvenus déjà, à travers un lit de roches solides, à une profondeur de plus de 200 pieds, nous percâmes une source d'huile pure qui, dès le premier moment lança un jet continu qui s'élevait de 12 pieds au dessus de la surface du sol. Quoique l'intensité du jet diminuât un peu, quelques minutes après la première éruption, que l'on suppose avoir donné alors 75 gallons à la minute, elle continua pendant plusieurs jours sans interruption. Le puits se trouvant près de l'embouchure et sur les bords d'un petit creek qui décharge ses eaux dans la petite rivière Cumberland, l'huile ainsi projetée vint s'y répandre et flotta jusqu'à une grande distance sur la surface des eaux.

Plusieurs habitants au bas de la côte, curieux de savoir si cette huile (ou plus correctement ce bitume), possédait des propriétés inflammables, y appliquèrent une torche. Avec la rapidité de l'éclair, cette matière s'enflamma, et les habitants jouirent du spectacle unique d'une rivière embrasée, dont les flammes atteignaient les escarpemens les plus élevés et embrâsaient le sommet des arbres, à la grande frayeur et au préjudice réel des habitants. Cette huile ou bitume est très-inflammable; elle produit une clarté aussi pure et aussi brillante que celle du gaz. Ses autres propriétés étaient alors inconnues, mais une certaine quantité ayant été mise en baril, on s'aperçut bientôt que presque tout avait passé en coulage. Cette substance est tellement volatile, qu'il est impossible de la renfermer dans des futailles de bois, et elle contient une si grande quantité de gaz, que souvent elle fait éclater les vaisseaux qui la contiennent, lorsqu'ils sont hermétiquement bouchés. Sa couleur est verte, mais exposée à l'air, elle prend une teinte brune. Cette subs-

tance est extrêmement volatile, a une odeur âcre et indéfinissable, et le goût de l'essence de goudron.

Pendant un court espace de temps, après la découverte de cette source, une petite quantité d'huile venait lorsque l'on pompait l'eau salée, ce qui conduisit à l'idée que l'on pourrait toujours l'extraire par le jeu de la pompe. Cependant toute nouvelle tentative pour en obtenir, excepté par un jet spontané, a été entièrement infructueuse. Pendant les six dernières années, il y a eu deux émissions par jet spontané. La dernière commença le 4 juillet 1835 et dura environ six semaines, pendant lesquelles on recueillit environ 20 barriques d'huile. Lorsque la source émet ce jet spontané, l'huile et l'eau salée, avec laquelle elle est constamment combinée, sont lancées dans le corps de pompe, sans doute par la force du gaz qui tend à se dégager, à une hauteur de plus de 200 pieds, et de là viennent couler par l'orifice supérieur dans une auge couverte où l'eau se dégageant de l'huile, se précipite au fond, et cette dernière surnage à la surface. Un bruit sourd ressemblant au grondement lointain du tonnerre accompagne l'émission du jet d'huile, tandis que le gaz qui est bien visible à l'ouverture du haut de la pompe fait demander à tous les étrangers qui passent si le puits est en feu.

Bientôt après la découverte de cette source, on supposa que l'huile possédait quelques vertus médicinales. Cette idée conduisit un grand nombre de personnes à en faire l'épreuve dans une grande variété de cas. Ceux qui l'ont essayée comme médicament en recommandent l'usage pour les rhumatismes, la phthisie pulmonaire, la dyspepsie, la colique d'intestins, les coupures, blessure, et en général toutes les maladies de la peau. On dit qu'elle soulage le malade cinq minutes après qu'on l'a appliquée sur les brûlures et qu'elle peut servir de spécifique pour les colliques, les écorchures et toutes espèces de maladies des chevaux. On lui a donné le nom de « Huile Américaine » et dans ces dernières années elle a joui d'une très grande réputation dans les états de Kentucky et d'Ohio.

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans.)

Un nègre, appartenant à M. C. d'Alger, vient d'échapper comme par miracle à une mort qui paraissait presque certaine. Cet homme se trouvait sur un bâtiment de commerce qui faisait le trajet de Marseille à Alger par un violent coup de vent. Il s'était endormi au milieu des légumes destinées à l'approvisionnement du navire, lorsqu'une lame survint qui enleva la poste aux choux avec tout son contenu. Le malheureux nègre, réveillé d'une manière aussi désagréable, se trouva sous l'embarcation et embarrassé dans ces denrées de toute espèce. Il parvint à sortir de cette position et à s'établir sur la quille de l'embarcation qui s'était retournée. Mais lorsqu'il lui fut possible de se rendre compte de ce qui venait d'arriver, le navire était déjà loin, poussé par une forte brise. Bien du temps s'écoula avant que celui-ci eût viré de bord et qu'il arrivât près du canot chaviré. Une corde fut alors jetée, mais le nègre ne put en faire usage, n'ayant aucune habitude de ce genre de manœuvre.

Après deux essais inutiles, le cook du bâtiment se dévota, et en passant auprès de l'embarcation se fit lancer à la mer pour rejoindre le naufragé et suppléer à son inexpérience; mais il ne fut pas plus heureux que lui. Tout espoir semblait perdu, et déjà le cook, vieux loup de mer habitué à toutes les chances maritimes, exhortait le pauvre nègre à faire une belle fin et à filer courageusement ce qu'il appelait le dernier câble. Cependant cette prédication que le nègre ne paraissait pas goûter beaucoup, demeura sans objet, car les deux naufragés furent enfin recueillis par les gens du navire, après que l'un eut passé huit heures et l'autre six sur l'embarcation chavirée.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins invitent, indépendamment des lettres de convocation dont la remise s'effectue en ce moment, MM. les électeurs de la ville de Liège, à se réunir le 14 juillet courant, à neuf heures du matin, dans les locaux ci-dessous désignés, savoir :

Les électeurs du quartier du sud inscrits sous la lettre A inclus J à l'hôtel de ville, où sera établi le bureau principal (1<sup>re</sup> section).

Ceux du même quartier à partir de la lettre K jusqu'à la fin de la liste, à la salle académique de l'Université (2<sup>me</sup> section).

Ceux du quartier de l'ouest (3<sup>me</sup> section), au local de l'ancienne église Ste-Ursule.

Ceux du quartier du nord (4<sup>me</sup> section), à la Halle des Drapiers.

Ceux du quartier de l'est (5<sup>me</sup> section), au local de l'école communale des Récollets.

Cette dernière section étant inférieure à 200, on a dû, en conformité de l'art. 22 de la loi, y adjoindre un certain nombre d'électeurs du quartier du sud les plus rapprochés de celui de l'est.

Extrait de la loi communale.

« Art. 30. L'appel nominal est fait par ordre alphabétique. Chaque électeur, après avoir été appelé, remet son bulletin écrit et fermé au président qui le dépose dans une boîte à deux serrures dont les clefs sont remises, l'une au président, l'autre au plus âgé des scrutateurs. Le président refusera de recevoir des bulletins qui ne sont pas écrits sur papier blanc et non colorié, en cas de contestation le bureau en décidera.

« Art. 37. Sont nuls les bulletins qui ne contiennent aucun suffrage valable, ceux dans lesquels le votant se fait connaître, ainsi que ceux qui ne sont pas écrits à la main.

« Art. 40. Sont nuls tous les suffrages qui ne portent pas une désignation suffisante, le bureau en décide, comme dans tous les autres cas, sauf recours à la députation permanente du conseil provincial.

Messieurs les électeurs sont prévenus qu'ils doivent être porteurs de leurs lettres de convocation pour être admis dans l'assemblée ou d'un billet d'entrée délivré par M. le président du collège ou de la section.

A l'hôtel de ville, le 4 juillet 1836.

(1) Anniversaire de la prise de la Bastille.

